

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JUIN 2016

Date convocation : 24 juin 2016

Affichage : 24 juin 2016

Affichage compte-rendu : 4 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : M. Franck GAREAU, M. Jean-Michel HARENT, Mme Martine HARZO, Mme Mélanie HERRANZ, M. Thierry JEAN, M. Stéphane LEBLANC, M. Michel MÉREAUX, M. Eric NOBLESSE, Mme Christine RIO, Mme Christine SALLOT, Mme Stéphanie SAVARY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. Eric PENON excusé, ayant donné pouvoir à M. Alain GAGNE,
Mme Nathalie PÉROUELLE excusée.

Secrétaire de séance : Mme Martine HARZO

Compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2016-23 Demande de subvention pour l'aménagement de sécurité routière aux abords de l'abribus du lavoir.

Pour faire suite à plusieurs constatations de vitesses excessives à proximité de l'abribus du lavoir, le Maire propose au conseil municipal de faire poser un radar pédagogique pour sensibiliser les gens et les faire ralentir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

1- Décide de solliciter du Conseil général, pour l'année 2016, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes.

2- Description des travaux :
Fourniture et pose d'un radar pédagogique et son raccordement.

Coût H.T. des travaux : 5 512.26 €

3- S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

4- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

2016-24 Avis sur le projet de dissolution du SIVOS Boissy-Mauvoisin Ménerville.

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) Boissy-Mauvoisin Ménerville dès le 1^{er} janvier 2017. Il explique que même si la disparition des syndicats est programmée à l'horizon 2020 et que pour bon nombre de structures cette dissolution est logique car elles seront intégrées dans les intercommunalités, le cas du SIVOS est plus complexe : gestion administrative de l'école intercommunale et services périscolaires (cantine, accueil e NAP), gestion du personnel, décisions prises de manière collégiale entre les deux communes.

Aussi, sans remettre en cause le bien-fondé de la loi, le Maire propose d'émettre un avis défavorable à la dissolution immédiate du SIVOS Boissy-Mauvoisin Ménerville, afin de pouvoir réorganiser ces services qui nécessitent du temps, soit les 3 années au terme desquelles la dissolution sera inéluctable.
Ce délai sera mis à profit pour constituer un groupe de travail pour l'élaboration d'une convention en partenariat avec la commune de Ménerville, le transfert du personnel (actuellement 4 agents et une apprentie) et l'organisation administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de dissolution du SIVOS de Boissy-Mauvoisin Ménerville au 1^{er} janvier 2017.

Fait à Boissy-Mauvoisin, le 28 juin 2016

